

24/10/2017

Communiqué de presse

Le Copa et la Cogeca avertissent que le vote du Parlement européen sur la révision de la réglementation communautaire relative aux engrais n'est pas réaliste

Le Copa et la Cogeca ont averti que le vote de ce jour au Parlement européen, visant à harmoniser le niveau de cadmium dans les engrais phosphatés à 40 mg/kg de P₂O₅ 6 ans après la date de publication du nouveau Règlement de l'UE sur les engrais, n'est pas réaliste, et ont appelé le Conseil européen à adopter une approche équilibrée.

La révision a pour but d'harmoniser dans l'UE les règles concernant la commercialisation de produits fertilisants sur le marché communautaire, comme par exemple les engrais organiques et les engrais à diffusion retardée porteurs d'un marquage UE.

Pekka Pesonen, Secrétaire général du Copa-Cogeca, a toutefois affirmé : « Il n'existe à l'heure actuelle pas de technologies rentables à une échelle commerciale qui permettent de transformer la roche phosphatée pour réduire sa teneur en cadmium. Les techniques d'élimination du cadmium, qui n'existent pour le moment qu'en laboratoire, ne concernent que l'acide phosphorique. Les engrais phosphatés avec du nitrophosphate, du super triple phosphate et de la roche phosphatée comme base représentent environ 30 % du marché. Techniquement parlant, le cadmium ne peut pas être éliminé de ces engrais. L'approche du Parlement n'est donc pas réaliste et risque d'avoir un impact négatif sur les agriculteurs européens ».

« Une instabilité accrue de l'approvisionnement en engrais phosphatés affaiblirait également les industries européennes, notamment celles qui n'ont pas de mines de phosphate, et pourrait aussi conduire à une plus grande concentration dans ce secteur. Par conséquent, le prix des engrais phosphatés, comme le MAP ou le DAP, risque d'augmenter. Et comme bien souvent les agriculteurs ne tirent pas suffisamment de recettes de leurs produits, l'augmentation des coûts des intrants serait préjudiciable pour leur viabilité économique et la durabilité des exploitations. Cela aura un impact négatif sur la rentabilité des agriculteurs et la compétitivité de l'agriculture européenne qui joue un rôle économique majeur. Cela menacerait également la santé des céréales et des sols sur les terres arables européennes et mettrait fin à la qualité et à la sécurité des denrées alimentaires de l'UE.

De plus, cette approche n'est de nouveau pas étayée par des études scientifiques soutenues par la Commission européenne. Le Copa et la Cogeca demandent donc au Conseil d'adopter une approche équilibrée en tenant compte des intérêts du consommateur en matière de santé et d'environnement et des intérêts économiques des agriculteurs.

Pour de plus amples détails, veuillez-vous référer à la prise de position du Copa et de la Cogeca (FER(16)3924) sur notre site internet.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Dominique Dejonckheere

Senior Policy Advisor

Tél.: +32 2 287 27 30

Dominique.Dejonckheere@copa-cogeca.eu

Amanda Cheesley

Attachée de presse

Tél. portable : + 32 474 840 836

amanda.cheesley@copa-cogeca.eu

CDP(17)8027:1
